

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1037

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de l'assemblée ordinaire du 9 janvier 2023, le règlement no 1037 intitulé: « Règlement no 1037 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 825 000 \$ »

Ledit règlement a été déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de Ville, 186, rue Principale Sud. Toute personne intéressée peut en demander une copie en s'adressant au service du greffe par téléphone au 819-449-2800, poste 205 ou par courriel à greffe@ville.maniwaki.qc.ca ou en se rendant sur le site web de la Ville à www.ville.maniwaki.qc.ca

| DONNÉ À Maniwaki, ce 20 ^e jour du mois de février 2023. |
|--|
| Louise Pelletier, greffière |
| CERTIFICAT DE PUBLICATION |
| Je, soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino Odjick, sur le site web et sur la page Facebook de la Ville. |
| EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20e jour du mois de février 2023. |
| |
| |
| Louise Pelletier, greffière |